

L'armée 95 et la Société suisse des officiers ont besoin de tous les officiers

Autor(en): **Arbenz, Peter**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **140 (1995)**

Heft 4

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-345525>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'armée 95 et la Société suisse des officiers ont besoin de tous les officiers

Avec l'armée 95, les effectifs ont été réduits et les cadres rajeunis. En même temps, de nombreux officiers ont été incorporés dans les réserves de personnel ou libérés. Durant des années, ces officiers ont assumé de grandes responsabilités dans les états-majors et dans les troupes, ont sacrifié à l'armée leurs intérêts personnels, en mettant toutes leurs forces et compétences à disposition de l'armée. En outre, en qualité de membres des différentes sociétés d'officiers, ils ont toujours apporté une contribution très active à toutes les questions en relation avec la politique de sécurité. Pour tout cela, j'aimerais leur adresser un grand merci de la part de la Société suisse des officiers, ainsi que des autres associations qui lui sont rattachées.

Même si les officiers libérés ne doivent plus accomplir de service, notre pays en a tout de même besoin, parce qu'ils sont des citoyens bénéficiant d'une large connaissance des affaires militaires. Dans les sociétés d'officiers, les jeunes membres doivent pouvoir compter sur l'expérience de leurs prédécesseurs, d'autant plus, qu'en ces temps difficiles et face à des menaces diffuses, l'armée n'est plus toujours considérée comme faisant partie intégrante des valeurs de notre pays. Cela a pour conséquence que les décisions touchant à l'instruction, à l'équipement ou à l'armement subissent souvent des pressions politiques qui tendent à les compromettre.

Les sociétés d'officiers ont donc besoin de tous les officiers expérimentés pour les raisons suivantes:

- Nous devons nous engager d'une façon plus affirmée à propos de toutes les questions de politique de sécurité.
- Nous devons absolument renforcer le dialogue entre les officiers jeunes et moins jeunes.
- En créant un forum de discussion, nous devons tous nous engager afin que l'armée puisse à long terme remplir toutes les missions qui lui sont confiées, cela ne signifie pas seulement promouvoir la volonté de défense, mais aussi apporter une contribution concrète à la population et aux autorités civiles.
- Nous avons une armée de milice et nous voulons garder une armée de milice. Cela ne peut pas se concrétiser sans des liens étroits entre la population et l'armée.

J'adresse donc un appel à tous les officiers libérés. Je les prie de rester fidèles aux sociétés d'officiers de continuer à nous accorder leur confiance et de nous soutenir par leur engagement civique et par leur solidarité envers les jeunes officiers. Ce n'est qu'ainsi que nous resterons des interlocuteurs valables pour «notre» conseiller fédéral, les Chambres fédérales et les autorités cantonales.

Nous avons accepté d'être officiers et le restons toute notre vie. Nous devons donc rester membres d'une société d'officiers et assurer la pérennité des valeurs auxquelles nous sommes attachés.

**Le président de la
Société suisse des officiers
Brigadier Peter Arbenz**